

Réf.	2022	047
------	------	-----

Date de Convocation	Date d'affichage	Nombre de Conseillers		
		En exercice	Présents	Votants
08/12/2022	16/12/2022	19	12	19

L'an deux mille vingt-deux, le treize décembre à 20h00, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, salle Georges Blanc, située 1 place de la Mairie à Fontenay-lès-Briis, sous la présidence de Monsieur Thierry DEGIVRY, Maire.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

Mesdames **ARTUS** Séverine, **DUPONT** Catherine, **DUVAL** Emmanuelle, **HENNOCQ** Éléanore, **JOAO** Gaële, **MAINGONNAT** Cécile et **NORDBERG** Anne-Rose.

Messieurs **DEGIVRY** Thierry, **FRAPIER** Francis, **JACQUET** Jean-Paul, **LAVAUD** Thierry, et **SCHMIDT** Éric.

Absents ayant donné procuration à :

M. BRUNEL Jérémie a donné pouvoir à **Mme NORDBERG** Anne-Rose
M. CIPRES Manuel a donné pouvoir à **DEGIVRY** Thierry
Mme DELANGUE Marjorie a donné pouvoir à **Mme HENNOCQ** Éléanore
M. GOBLET Emmanuel a donné pouvoir à **FRAPIER** Francis
Mme JALABERT Laurence a donné pouvoir à **Mme DUPONT** Catherine
Mme MARCADE Géraldine a donné pouvoir à **LAVAUD** Thierry
M. RABY Stéphane a donné pouvoir à **ARTUS** Séverine

Madame **NORDBERG** Anne-Rose a été désignée comme secrétaire de séance.

OBJET : ACTUALISATION DE LA LONGUEUR DE LA VOIRIE RÉALISÉE PAR UN GÉOMÈTRE EXPERT

VU le Code Général des Collectivités Territoriales.

VU l'article L. 141-3 du code de la voirie routière.

CONSIDÉRANT le document émis par **ARKANE FONCIER**, géomètre expert.

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à l'actualisation du linéaire de la voirie communale, celui-ci ayant un impact financier sur la répartition de la dotation de solidarité rurale de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**

APPROUVE l'actualisation du linéaire de voirie communale au regard des éléments présentés par **ARKANE FONCIER**, géomètre expert (annexe jointe à la présente délibération).

Accusé de réception en préfecture 091-219102431-20221213-DELIB2022_047-DE Date de télétransmission : 16/12/2022 Date de réception préfecture : 16/12/2022
--

APPROUVE le linéaire de voirie communale actualisé à **12 898** mètres linéaires.

AUTORISE Monsieur le Maire à déclarer ce nouveau linéaire auprès des services de la Préfecture pour le calcul de la Dotation Générale de Fonctionnement (DGF).

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

 Le Maire,

Thierry DEGIVRY

Accusé de réception en préfecture
091-219102431-20221213-DELIB2022_047-DE
Date de télétransmission : 16/12/2022
Date de réception préfecture : 16/12/2022

Accusé de réception en préfecture
091-219102431-20221213-DELIB2022_047-DE
Date de télétransmission : 16/12/2022
Date de réception préfecture : 16/12/2022